Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_184-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_184

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Environnement

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Aides Travaux PIDAF 2017 - Demande de subvention - annule et remplace la délibération C_2017_085

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, René DIES, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard CHILINI

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_184-DE

Dans le cadre de sa compétence « mise en œuvre et suivi des opérations liées au PIDAF » (Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement de la Forêt), Dracénie Provence Verdon agglomération prévoit comme chaque année de réaliser des travaux DFCI, pouvant bénéficier d'aides du FEADER, par le biais du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

- ***Études et Travaux PIDAF :***

Ce programme de travaux a été approuvé par la Commission « Espaces naturels, forêts et prévention des risques » du 16 septembre 2016, et a fait l'objet d'une convention d'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural dans le cadre du dispositif d'aide « TO 8.3.1 Défense des forêts contre les incendies » du programme de Développement Rural Régional 2014-2020 (N° de dossier OSIRIS / RPAC080317DT0830010). La convention est en pièce jointe.

Les opérations 4 et 7 concernent la mise en place de servitudes DFCI. Les autres opérations sont des travaux DFCI de création et de maintien en condition opérationnelle de pistes et de débroussaillement.

Opérations	Communes	Nom	n° piste	Action	Quant.	Total Travaux H.T.
Massif Centre Nord						
1	BARGEMON, CALLAS, CHÂTEAUDOUBLE, CLAVIERS, MONTFERRAT	Beaudron Piol Riou Sec	I615 I33 I617	Entretien des équipements de prévention	70 ha	84 000 €
2	LA MOTTE CALLAS	Châteauvieux	M614	Création des équipements de prévention	13 ha	32 500 €
3	LORGUES TARADEAU	Castel Roubine La Lombarde	M612 M33	Entretien des équipements de prévention	12 ha 0,3 km	24 000 €
4	SALERNES	Moissac	P10	Servitude DFCI	2,5 km	8 000 €
Massif Sud						
5	LES ARCS	Coucourelle	E12	Création des équipements de prévention	27,5 ha	68 750 €
Massif Est						
6	CALLAS	Colle Rousse	G522	Création des équipements de prévention	0,5 ha	1 500 €
7	CALLAS	Colle Rousse	G522	Servitude DFCI	2,2 km	7 400 €
Massif Nord						
8	COMPS	L'Ubac Fayet Siounet	K1 K2 K5	Création des équipements de prévention	7 ha 3,5 km	70 000 €
		Création et entretien des équipements de prévention **2 Études de servitude DFCI** **Total**			**130 ha 3,8 km 4,7 km**	**296 150 €**

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_184-DE

L'ensemble de ces travaux respecte le "Guide des équipements de défense de la forêt contre l'incendie" édité par la D.D.S.I.S. du Var. Les ouvrages retenus dans ce programme font partie des axes prioritaires définis en concertation avec nos partenaires techniques et financiers. D'autre part, les opérations 1 à 8 inclues peuvent bénéficier de l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental comme suit :

➢ ***Plan de financement :***

Opérations	Communes	Actions	TOTAL avec MOe H.T. *	FINANCEMENT (HT)		
				Région (56%)	Département (24%)	CAD (20%)
1 à 8 **Détail cf tableau ci-dessus**	**DPVa**	**Création et entretien des équipements de prévention** **Servitude DFCI**	315 802,50 €*	176 823,05 €	75 818,95 €	63 160,50 €

* Le montant total avec MOe H.T. correspond à : 280 750 € HT de travaux, 15 400 € HT de servitude DFCI et 19 652,50 € de maîtrise d'œuvre sur travaux.

En conséquence, afin de permettre à Dracénie Provence Verdon agglomération de mener à bien ces actions de DFCI, et au vu de l'avis favorable de la commission «Risques majeurs » réunie le 4 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter auprès de la Région et du Département, une aide financière pour mener à bien la réalisation des travaux, suivant le plan de financement présenté ci-dessus,
- signer l'ensemble des documents lié à cette procédure,
- assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 24/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.